

# LES FRAIS DES PLACEMENTS

MON ÉPARGNE  
**CLÉ**  
EN MAIN

EN CHIFFRE

**1,8%**  
par an

Frais courants annuels moyens appliqués par les fonds et sicav investis en actions françaises et européennes ouverts à la commercialisation en France.  
(source Europerformance)

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les placements financiers (actions, obligations, fonds, sicav...), qu'ils soient placés sur un compte-titre, un PEA ou une assurance vie, supportent différents frais.

Ainsi, les investisseurs qui achètent des actions en direct règlent des frais à chaque ordre d'achat ou de vente ainsi que des droits de garde annuels. Les détenteurs de fonds et sicav, eux, acquittent des droits d'entrée à chaque investissement et des « frais courants », incluant notamment les frais de gestion, chaque année.

Si ces fonds sont souscrits au sein d'un contrat d'assurance vie, les épargnants règlent en plus les frais de gestion annuels de ce contrat. De plus, ils doivent s'acquitter de frais d'arbitrage s'ils font passer leur épargne d'un support à l'autre. Ces frais cumulés peuvent parfois représenter 3 à 4 % de l'épargne placée !

### ATTENTION !

- ➔ Ne jamais souscrire un placement sans en connaître les frais.
- ➔ Se méfier de l'empilement de frais dans certains placements (notamment en assurance vie).
- ➔ Fuir les frais « précomptés » (voir Glossaire).

## LES QUESTIONS À SE POSER AVANT DE SIGNER

- ➔ Quels sont les frais appliqués à l'entrée, chaque année, lors de chaque opération (achat, vente, arbitrage), à la sortie... ?
- ➔ Le niveau des frais peut-il évoluer pendant la durée du placement ? Et si oui, comment ?
- ➔ Le taux de rendement annoncé s'entend-il frais compris ou non ?
- ➔ Les frais sont-ils négociables ?

## GLOSSAIRE

- **Frais sur versements/ droits d'entrée** : ils sont déduits de chaque versement.
- **Frais de gestion / frais courants** : prélevés sur la valeur de l'épargne en général une fois par an.
- **Frais de sortie** : ils sont prélevés avant remboursement ou conversion en rente.
- **Frais précomptés (pour l'assurance vie)** : les frais des années à venir sont prélevés en une seule fois à la souscription. Très pénalisant pour le rendement.

**INFO** +

Les frais prélevés chaque année ont plus d'impact sur le rendement que les frais prélevés au départ.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Estimez le poids des frais sur le rendement de vos investissements sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

■ **Pour un placement à taux fixe.**

■ **Pour les frais de bourse.**

INC

En partenariat avec **AMF**